

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2015

Nombre de membres présents : 12

1)

Absente excusée : F. Gorce (pouvoir à D. Bouchet)

Secrétaire : Ludwig Blanc.

P. Hervé et C. Vallon ont prévenu de leur arrivée tardive.

**Ouverture de la séance : 20h35.**

**A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte de modifier l'ordre du jour :**

- **Assainissement collectif : report de la décision relative au choix de l'entreprise**
- **Rajout de trois délibérations :**
  - o **SP : location à l'Association Danses Plaisir pour la saison 2015/2016.**
  - o **Panneaux de signalisation – affectation des amendes de police**
  - o **Dénomination des rues et numérotation des habitations.**

Signature feuille de présence du CM du 28/07/2015.

## **1) STEP : acquisition parcelles passage réseaux.**

L'acquisition de parcelles (d'une superficie d'environ 2600 m<sup>2</sup>) est nécessaire pour permettre l'installation des canalisations pour la réalisation de la STEP. Plusieurs propriétaires concernés ont été contactés ; les compromis ont été signés, et leur accord obtenu pour le démarrage des travaux avant la signature de l'acte d'acquisition définitif. Une indemnité d'éviction, fixée après demande d'avis auprès de la Chambre d'Agriculture, leur sera versée.

Adopté à l'unanimité des présents.

## **Arrivée de M. C. Vallon**

### **2) Chapelle Saint Pierre – Choix d'un maître d'œuvre pour le diagnostic architectural.**

Le lancement de la consultation pour la recherche et le recrutement d'un maître d'œuvre peut démarrer.

L'assistance de la DRAC nous est assurée : un rendez-vous avec Monsieur Grandclerc est programmé.

Adopté à l'unanimité des présents.

## **Arrivée de M. P. Hervé**

### **3) PLU – Abrogation de l'arrêté du projet de PLU en date du 28/07/2015.**

Un bref historique du projet de PLU est fait par le Maire, Monsieur Audras, qui rappelle les conséquences des lois ALUR et LAAAF sur le précédent projet de PLU votées en août 2013.

La promulgation de la « Loi Macron », fin juillet 2015, a également une incidence sur l'arrêté du projet du 28 juillet 2015, dans le sens où il est intéressant pour la Commune de tenir compte des nouveaux dispositifs mis en place par la dite loi.

Il est ainsi décidé l'abrogation de l'arrêté du projet du 28/07/2015, et la reprise de la procédure pour apporter la modification, engendrant un coût supplémentaire d'un montant de 2050 € HT, qui s'ensuit pour l'élaboration d'un PLU conforme à la réglementation.

Adopté à l'unanimité des présents.

### **4) Subventions aux associations.**

Il s'agit de la répartition du don effectué par Mme Michelle André, entre trois associations, à savoir : l'Amicale Laïque (600 €), les Amis de Chabrillan (200 €), et l'Association de la Bibliothèque (200 €).

La Bibliothèque sera bénéficiaire, également, d'une subvention d'un montant de 200 €, provenant du budget communal, pour l'organisation de la manifestation « le 7<sup>ème</sup> Salon du Livre Jeunesse ».

Adopté à l'unanimité des présents.

### **5) Ressources humaines.**

Régime indemnitaire institué pour le personnel contractuel.

L'IAT et l'IEMP sont mises en place pour les personnels recrutés en contrat à durée déterminée, et ce particulièrement pour le personnel Taps.

Adopté à l'unanimité des présents.

### **(6 – 7) Eglise Saint Julien**

L'état de détérioration de la Tribune et du Chœur de l'Eglise St Julien nécessite des travaux de restauration.

Les entreprises sollicitées (l'entreprise Diviani, l'entreprise Chave, l'entreprise Gencel, et l'entreprise « Autour du Bois ») ont fourni des devis.

Après étude, le choix se détermine comme suit :

- **6) Une délibération pour la Tribune** : l'entreprise Gencel est retenue, pour la totalité des travaux, après le vote se déclinant comme suit : 1 contre et 12 pour. Montant des travaux : 19 000 € HT soit 20 900 € TTC.
- **7) Une délibération pour le Chœur** : l'entreprise « Autour du Bois » est retenue à la majorité, pour un montant de 2254 € HT soit 2704.80 TTC. Une aide financière sera sollicitée auprès du Conseil Départemental.

### **8) Amendes de Police – Panneaux de signalisation.**

Le Maire indique que le produit des amendes de police attribué par le Conseil Départemental sera utilisé pour l'acquisition de panneaux de signalisation qui seront installés dans divers quartiers sur la Commune.

- Balise à la descente du Verger
- « Céder le passage » au hameau Les Gilles
- Balise au pont du ruisseau de Villeneuve sur la route du Parquet

Le montant sollicité auprès du le Conseil Départemental s'élèvera à 1500 €.

Adopté à l'unanimité des présents.

### **9) Dénomination des rues – Numérotation des habitations.**

La Société Sigma Concept propose un devis se déclinant ainsi :

- Fourniture de signalisation : 10 244 € HT soit 12 292.80 € TTC
- Prestation : 1480.00 € HT soit 1776.00 € TTC

L'aide financière du Département et de l'Etat sera sollicitée.

Adopté à l'unanimité des présents.

### **10) SP – Association Danses Plaisir.**

L'Association Danses Plaisir de Grâne a renouvelé sa demande de location de la Salle Polyvalente de Chabrillan pour l'exercice de son activité pour la saison 2015 / 2016.

L'autorisation lui est donnée d'occuper la SP le lundi soir avec une contribution financière inchangée par rapport à l'année 2014/2015, à savoir 300 €.

Adopté à l'unanimité des présents.

### **Infos diverses.**

**STEP** – Appels d'offres

Des précisions doivent être données par les trois entreprises présélectionnées.

### **Cimetière.**

Dégradation du mur d'enceinte à la suite d'importantes intempéries. Une demande d'expertise a été formulée auprès des Services de Groupama. Rendez-vous programmé le 23/09/2015.

**Convention CAUE/CCVD/COMMUNE** : réflexion sur l'avenir de la Commune.

**Photovoltaïque** - Seule la toiture du bâtiment du stade peut être valorisée, selon l'avis des Bâtiments de France.

Annonce de la date de la prochaine réunion du CM : 06/10/2015 – 20h30.

Levée de la séance à 23h30.